

<p>COMMUNE DE LOBBES</p>

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer de l'ordre du jour du prochain Conseil Communal qui aura lieu le **lundi 1^{er} février 2016 à 18h30** à l'Hôtel de Ville (Place Communale).

L'ordre du jour est le suivant :

- 1, Vérification de l'encaisse de la Directrice financière – Communication.

- 2, Etude de la fiche-projet 1.2 du P.C.D.R. (phase 1) : marché de Services - Fixation des conditions et choix du mode de passation du marché – Vote.

- 3, Questions orales.

- 4, Désignation des lauréats du prix Feron :
 - a) Lauréate pour Sars-la-Buissière – Vote.
 - b) Lauréat pour Mont-Sainte-Genève – Vote.

- 5, Personnel enseignant :
 - a) Désignations à titre temporaire - Ratifications - Votes.
 - b) Epreuve orale des candidats-directeurs pour la désignation à titre temporaire d'une durée supérieure à 15 semaines dans la fonction de directeur pour l'école communale de Lobbès – Décision - Vote.

La Directrice générale,

Par le Collège,

Le Bourgmestre,